

POUR COMPRENDRE
SUR QUOI ON VOTE:
**OUVRE CETTE
BROCHURE**

National



easyvote

VOTATIONS DU
30 NOVEMBRE 2014

Impressum

Rédaction

Alexandra Molinaro (responsable), Ariane Bahri, Alissa Bizzozero, Anita Ivanovski, Chantal Reymond, Delphine Meylan, Diego Esteban, Dominic Hauser, Karen Devaud, Kathrin Steiger, Lea Berdnik, Livia Ramseier

Mise en page

Clara Sollberger, Silvan Hostettler, Moritz Vifian

Impression

Jordi Medienhaus, Belp

Contact

easyvote

info@easyvote.ch
031 384 08 09

Tirage

67 430

Editeur

La brochure **easyvote** est éditée par la Fédération Suisse des Parlements des Jeunes FSPJ. Conformément à sa mission statutaire, celle-ci n'est rattachée à aucun parti politique ni à aucune confession. Son projet **easyvote**, visant la participation politique des jeunes, est soutenu au niveau fédéral par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) sur la base de la Loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ, RS 446.1).



DSJ FSPJ FSPG

Dachverband Schweizer Jugendparlamente
Fédération Suisse des Parlements des Jeunes
Federazione Svizzera dei Parlamenti dei Giovani

Fédération Suisse des Parlements des Jeunes FSPJ

Avec le soutien de

AVINA STIFTUNG

ERNST GÖHNER STIFTUNG

Schweizerische Gemeinnützige Gesellschaft
Société suisse d'utilité publique
Società svizzera di utilità pubblica

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral des assurances sociales OFAS

Stiftung
Mercator
Schweiz

Avec le soutien de la
Loterie Romande

Par les jeunes et pour les jeunes

La brochure de votation a pour but d'encourager à long terme la participation politique des jeunes, en informant de manière simple, accessible et politiquement neutre sur les objets des votations fédérales et cantonales. Elle est établie sur la base du contenu du matériel de vote officiel.

Les parlements de jeunes qui participent

Jugendrat Baselland, Jugendrat Stadt Bern, Jugendrat Escholzmatt, Jugendparlament Region Fraubrunnen, Parlament des Jeunes Genevois, Jugendparlament Kôniz, Jugendparlament Stadt Luzern, Jugendrat Rothenburg, Jugendparlament Schaffhausen, Commission des Jeunes du canton de Vaud, Jugendparlament Wauwil, Jugendrat Wohlen, Jugendrat Worb

Neutralité politique

La brochure de votation est politiquement neutre et constitue une aide au vote destinée aux jeunes. Les principes de la liberté de vote sont respectés (formation d'une opinion non faussée) et soumis au contrôle d'un comité neutre, lequel vérifie et garantit également la conformité avec le matériel de vote officiel.

Avertissement

Tous les droits, et les titres pour toutes les informations et le contenu (y compris tous les textes, données, graphiques et logos) de l'aide au vote **easyvote** sont la propriété intellectuelle de la FSPJ.

Il est possible de se désabonner de la brochure en écrivant à info@easyvote.ch.

Edito

CHÈRE LECTRICE, CHER LECTEUR

Le 30 novembre, nous voterons pour la dernière fois de l'année sur divers sujets. A nouveau, nous avons réalisé la brochure **easyvote** qui t'explique de façon simple et neutre les objets soumis aux votations.

Dès le début novembre, sur easyvote.ch, il te sera aussi possible de visionner nos clips qui présentent en 3 minutes les sujets sur lesquels nous sommes appelés à voter. Toujours sur notre site internet, tu peux t'inscrire à l'alarme-votations qui te rappellera au moment voulu qu'il faut aller voter.

As-tu envie de t'engager pour **easyvote**? Tu peux alors devenir bénévole et nous aider à réaliser nos brochures. Tu peux t'inscrire directement sur notre site internet!

C'est l'occasion pour nous de remercier chaleureusement tous les bénévoles, correcteurs-trices et toutes les per-

sonnes qui participent à **easyvote** et qui, tout au long de l'année, s'engagent pour **easyvote**. De la part de toute l'équipe, un grand merci!

Bonne lecture!

L'équipe **easyvote**



SI JAMAIS ...

Pour voter, lis les instructions au dos de l'enveloppe de transmission et n'oublie pas de signer la carte de vote!

Sommaire

Forfaits fiscaux	4
Initiative Ecopop	6
Initiative sur l'or	8

Forfaits fiscaux

SITUATION ACTUELLE

Chaque personne domiciliée en Suisse doit payer des impôts. Ces impôts sont calculés selon son revenu et sa fortune. Actuellement, les forfaits fiscaux (ou imposition d'après la dépense) sont pratiqués au niveau national et dans 21 cantons. Cinq cantons ont récemment aboli les forfaits fiscaux au niveau cantonal. En 2012, 5634 personnes ont bénéficié de forfaits fiscaux en Suisse.

QU'EST-CE QUI CHANGERAIT?

Si l'initiative est acceptée, les forfaits fiscaux seraient interdits. Il ne serait donc plus possible de calculer les impôts d'après les dépenses. Les étrangers qui sont domiciliés en Suisse, qui ne travaillent pas en Suisse et bénéficient jusqu'à aujourd'hui de forfaits fiscaux seraient imposés, comme toutes les personnes, en fonction de leur revenu et de leur fortune.

BUT

L'initiative exige d'abolir les forfaits fiscaux

INITIATIVE POPULAIRE FÉDÉRALE

Une initiative populaire peut être déposée par des citoyen-ne-s afin de proposer une modification de la Constitution. Au niveau national, il faut récolter 100 000 signatures en l'espace de 18 mois. Si ces signatures sont obtenues, les citoyen-ne-s doivent voter sur ce sujet.

ARGUMENTS POUR



- Le système actuel des forfaits fiscaux n'est pas équitable: toutes les personnes vivant en Suisse devraient être imposées selon les mêmes critères.
- Aujourd'hui, on accorde souvent des forfaits fiscaux à des personnes sans vérifier si elles sont réellement domiciliées en Suisse et si elles n'y travaillent pas.

ARGUMENTS CONTRE



- Avec le système des forfaits fiscaux, la Suisse reste attractive et compétitive face aux autres pays.
- La Confédération et les cantons bénéficient directement des impôts payés par les contribuables étrangers qui sont imposés d'après la dépense.

CONSEIL NATIONAL: contre (62 oui, 135 non, 1 abstention)

CONSEIL DES ÉTATS: contre (13 oui, 30 non, 2 abstentions)

CONSEIL FÉDÉRAL: contre

FORFAITS FISCAUX (IMPOSITION D'APRÈS LA DÉPENSE)

Les forfaits fiscaux sont des impôts calculés à partir du train de vie de la personne, c'est-à-dire d'après ses dépenses (par exemple pour les transports, les habits et la nourriture), et non d'après son revenu et sa fortune.

Les étrangers ont la possibilité de bénéficier de forfaits fiscaux à condition qu'ils soient domiciliés en Suisse et qu'ils n'y travaillent pas. De plus, ce doit être la première fois qu'ils prennent domicile en Suisse ou après une absence d'au moins dix ans.

CLIP VIDÉO



Initiative Ecopop

VOTATION FÉDÉRALE

SITUATION ACTUELLE

Jusqu'à présent, le nombre de personnes autorisées à immigrer en Suisse par an n'était pas fixé.

Le nombre d'immigrant-e-s dépend notamment du marché du travail: plus il y a de places de travail, plus grand est le nombre d'immigrant-e-s venant travailler en Suisse.

Le 9 février 2014, les Suisses et Suisesses ont accepté l'initiative «Contre l'immigration de masse». Le Conseil fédéral met actuellement au point une proposition portant sur l'application de cette initiative.

BUT

L'initiative a pour objectif de protéger l'environnement en limitant la croissance de la population. Elle prévoit en outre l'encouragement de la planification familiale volontaire.

QU'EST-CE QUI CHANGERAIT?

L'acceptation de l'initiative Ecopop donnerait lieu aux changements suivants:

L'accroissement de la population résidente permanente en Suisse attribuable à l'immigration ne devrait pas excéder, en moyenne, 0,2 % par année. Cela représenterait aujourd'hui une immigration nette d'environ 17 000 personnes par an.

L'initiative fixe ainsi une limite supérieure annuelle au nombre de personnes autorisées à immigrer en Suisse.

L'initiative Ecopop souhaite d'autre part freiner la croissance démographique dans les pays en développement. Pour cela, la Suisse devrait investir 10% de son budget à disposition pour l'aide au développement dans la planification familiale volontaire (par exemple dans l'éducation sexuelle et l'accès à la contraception).

IMMIGRATION NETTE

L'immigration nette indique l'accroissement de la population dû à l'immigration. Elle est calculée de la manière suivante:

$$\begin{aligned} & \text{Nombre d'immigrant-e-s} \\ & - \text{nombre d'émigrant-e-s} \\ & = \text{immigration nette.} \end{aligned}$$

Si par exemple 100 personnes immigreront en Suisse en une année tandis que 90 autres émigreront, l'immigration nette est alors de 10.

CLIP VIDÉO



INITIATIVE «CONTRE L'IMMIGRATION DE MASSE»

Avec l'acceptation le 9 février 2014 de l'initiative «Contre l'immigration de masse», des nombres maximaux d'étranger-ère-s immigrant en Suisse seront déterminés. Le Conseil fédéral décidera chaque année du nombre d'étranger-ère-s pouvant immigrer.



ARGUMENTS POUR

- L'initiative Ecopop est importante, car elle fixe de manière claire une limite supérieure au nombre annuel de personnes autorisées à immigrer en Suisse. Ce ne sera donc pas au Conseil fédéral de déterminer ce nombre, comme c'est le cas pour l'initiative «Contre l'immigration de masse».
- L'immigration doit être freinée, faute de quoi on risque peu à peu de manquer de place en Suisse et l'environnement sera de plus en plus pollué.
- La Suisse doit investir plus d'argent dans les pays en développement pour l'éducation sexuelle et l'accès à la contraception. Ce n'est qu'ainsi que les grossesses non désirées pourront être évitées et que la croissance démographique dans les pays en développement pourra être stoppée.



ARGUMENTS CONTRE

- Les relations avec l'Union Européenne (UE) sont déjà tendues. L'initiative Ecopop aggraverait la situation, car la Suisse ne pourrait ainsi respecter les règles en vigueur.
- En raison de la limite supérieure fixée par l'initiative Ecopop, l'économie suisse ne pourrait plus embaucher assez de travailleurs étrangers. Il nous manquerait alors beaucoup de spécialistes, par exemple dans les hôpitaux ou dans la construction.
- L'initiative Ecopop n'atteindrait aucun de ses objectifs. Les modifications proposées n'offrent par exemple pas de solutions aux problèmes environnementaux.

CONSEIL NATIONAL: contre (3 oui, 190 non, 5 abstentions)

CONSEIL DES ETATS: contre (1 oui, 44 non, 0 abstention)

CONSEIL FÉDÉRAL: contre

Initiative sur l'or

VOTATION FÉDÉRALE

SITUATION ACTUELLE

Aujourd'hui, la Banque nationale suisse doit avoir une part de sa fortune en or. La somme d'or qu'elle doit posséder n'est pas fixée.

Actuellement, la fortune de la BNS est constituée d'environ 10% d'or dont 70% est stocké en Suisse. Les 30% restants se trouvent à l'étranger: 20% à la Banque d'Angleterre et 10% à la Banque du Canada.

QU'EST-CE QUI CHANGERAIT?

Si l'initiative est acceptée, il faudrait que la BNS détienne au minimum 20% de sa fortune sous forme d'or. Etant donné que la fortune de la BNS est composée d'environ 10% d'or, elle devrait en acheter davantage.

De plus, la BNS serait tenue de stocker la totalité de cet or en Suisse et n'aurait pas le droit de le vendre.

BUT

L'initiative demande que la fortune de la Banque nationale suisse (BNS) soit constituée d'au moins 20% d'or. Cet or ne pourrait pas être vendu et devrait être stocké en Suisse.

CLIP VIDÉO



ARGUMENTS POUR

- Dans deux ou trois générations, l'or aura toujours de la valeur. Il représente donc un investissement sûr.
- L'or n'est en sécurité qu'en Suisse. En cas de crise, si l'or est stocké à l'étranger, il y a un risque que les partenaires étrangers ne restituent pas cet or à la Suisse.



ARGUMENTS CONTRE

- En cas de crise, il faut pouvoir vendre de l'or car il pourrait devenir un moyen de paiement international privilégié. Mais cette initiative empêche la BNS de vendre cet or.
- La Suisse possède déjà des réserves d'or considérables. Ça n'a pas de sens d'en posséder plus.

CONSEIL NATIONAL: contre (22 oui, 156 non, 20 abstentions)

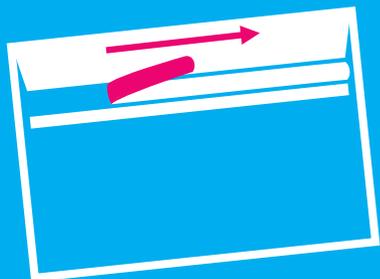
CONSEIL DES ETATS: contre (2 oui, 43 non, 0 abstention)

CONSEIL FÉDÉRAL: contre



LA BANQUE NATIONALE SUISSE – BNS

La Banque nationale suisse (BNS) est chargée par la Confédération de gérer la politique monétaire du pays. Elle assure la stabilité des prix et crée les conditions nécessaires pour que le chômage reste bas. De plus, elle seule a le droit d'imprimer des billets de banque en francs suisses et de les émettre. La BNS est détenue à un tiers par la Confédération et à deux tiers par les cantons. Le bénéfice qu'elle réalise est reversé à la Confédération et aux cantons.



1. Ouvre la grande enveloppe (enveloppe de transmission):

Fais attention de bien l'ouvrir à l'endroit prévu à cet effet.



2. N'oublie pas de signer:

Signe le volet de transmission à l'endroit prévu pour cela.



3. Informe-toi:

Utilise easyvote ainsi que le matériel de vote officiel.

COMMENT EST-CE QUE JE VOTE CORRECTEMENT?

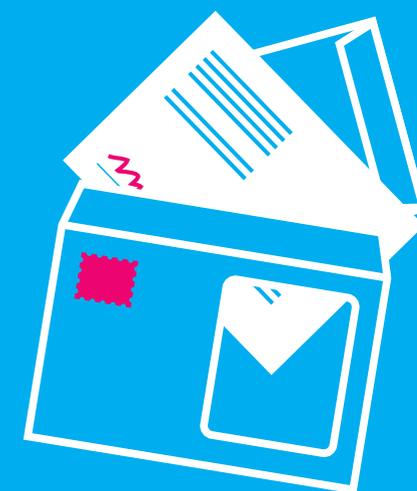


4. Vote:

Réponds clairement avec OUI ou NON, dépose tous les bulletins de vote (national, cantonal et communal) dans la petite enveloppe (enveloppe de vote) prévue à cet effet.

5. Envoyer:

Mets tous les documents dans la grande enveloppe. Affranchis correctement la grande enveloppe. Tu peux évidemment aussi aller directement voter aux urnes.





easyvote

Seilerstrasse 9

3011 Bern

info@easyvote.ch

 www.easyvote.ch

